

III. Famille du jeune apprenti conducteur

Nombre d'enfant(s) à charge _____

Nombre de parts dans le foyer _____

(se reporter au tableau en dernière page)

IV. Ressources du foyer

Revenus fiscaux de référence _____

(Seront pris en compte les revenus après abattements fiscaux)

Pièce à fournir : photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition.

V. Accompagnateur(s) du jeune apprenti conducteur

1er accompagnateur

NOM _____

Prénom _____

Lien de parenté avec le jeune apprenti conducteur _____

2ème accompagnateur (le cas échéant)

NOM _____

Prénom _____

Lien de parenté avec le jeune apprenti conducteur _____

VI. Renseignements concernant l'auto-école

NOM et adresse de l'auto-école _____

Tél. _____

Date d'inscription du jeune apprenti _____

Coût de la formation _____

Pièce à fournir : photocopie du contrat de formation daté et signé (en application de l'arrêté du 14 décembre 1990 relatif à l'apprentissage anticipé de la conduite).

Rappel

Ce dispositif, applicable à compter du 1er septembre 2005, est soumis aux conditions suivantes :

- > critères de ressources (voir barème indiqué au verso)
- > critères de résidence : le foyer fiscal doit être basé en Seine-Maritime
- > Critères d'âge : avoir plus de 16 ans et moins de 17 ans à la date de la signature du contrat de formation avec l'auto-école.
- > Critère de délai : les demandes devront être transmises au Département dans un délai maximum de 2 mois après la signature du contrat de formation.

L'interruption volontaire de la formation, ou la transformation du contrat d'apprentissage anticipé de la conduite en contrat classique permis B entraîne l'obligation de remboursement au département par le responsable légal de l'élève, de l'aide consentie.

Informations

La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et la loi N° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques s'appliquent aux informations figurant dans ce dossier. A ce titre, les personnes concernées par les informations recueillies disposent d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce auprès de M. le Président du Département. Le délai moyen de communication de ces informations est de 15 jours. Le délai moyen de correction des éventuelles erreurs est de 15 jours. Les intéressés sont informés de ces corrections par courrier. Les informations sollicitées dans ce dossier sont obligatoires. Le défaut de réponses aux différentes rubriques peut entraîner la non prise en compte de la demande de subvention. Les informations recueillies sont destinées aux agents du Département chargés de l'instruction des dossiers. Les personnes concernées par les informations recueillies disposent d'un droit d'opposition au traitement sous réserve que les motifs invoqués soient légitimes. Le responsable du traitement est Mme le Directeur de la Culture et de la Jeunesse.



Département de Seine-Maritime

Hôtel du Département Quai Jean Moulin - 76101 Rouen Cedex 1
Direction de la Culture et de la Jeunesse - Service de la Jeunesse
n° indigo : 0820 076 000, Fax : 02 35 15 69 75, mel : conduiteaccompagnee@cg76.fr

Rappel du calcul de l'aide financière du Département en fonction des revenus par part

n°	Tranche de revenu fiscal annuel de référence par part (revenus non soumis à abattement de 20 %)	Montant maximum de l'aide (sur la base d'un forfait d'apprentissage de 850 €)	
		Taux d'aide	Montant maximum
1	Jusqu'à 4.500 €	85%	720 €
2	De 4.501 à 7.500 €	55%	470 €
3	De 7.501 à 10.500 €	35%	300 €
4	A partir de 10.501 €	15%	130 €

	Marié ou assimilé veuf avec enfant à charge	Famille monoparentale
Nombre d'enfants	Nombre de parts	Nombre de parts
1	2.5	2
2	3	2.5
3	4	3.5
4	5	4.5
5	6	5.5
6	7	6.5

Revenu par part = revenus du foyer/nombre de parts du foyer.

L'aide est versée directement à l'auto-école.

Je soussigné(e) monsieur madame _____, responsable légal de l'apprenti certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et sollicite une aide du Département

A _____ le _____
Signature

Avant d'envoyer votre demande, merci de vérifier que votre dossier est complet à l'aide de la liste suivante :

- photocopie de la carte nationale d'identité du jeune apprenti
- photocopie de la carte nationale d'identité du responsable légal
- photocopie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone...)
- photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition (vérifiez que tous les chiffres sont lisibles)
- photocopie du contrat de formation passé avec l'auto-école (daté et signé de tous les intervenants)

Attention : les originaux ne seront pas retournés

FORMULAIRE DE DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Apprentissage anticipé de la conduite

I. Jeune apprenti conducteur

NOM _____
(En lettres majuscules)
Prénom _____ Sexe _____
Date de naissance _____
Adresse (si différente du responsable) _____

Pièce à fournir : photocopie de la carte d'identité du jeune apprenti conducteur.

II. Chef de famille ou responsable légal du jeune apprenti conducteur

NOM _____
(En lettres majuscules)
Prénom _____
Lien de parenté avec le jeune apprenti conducteur _____
Date de naissance _____
Adresse complète _____
Tél. _____ email : _____
Profession _____

Pièces à fournir : photocopie de la carte d'identité du responsable légal et justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de téléphone...) de moins de 6 mois.